

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2026-024

Délégués titulaires :

Nombre : 82
Présents : 63

Délégués suppléants :

Nombre : 82
Présents : 5

Absents représentés : 3

Nombre de votants : 71

Date de convocation :
Mardi 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Samois-sur-Seine, sous la présidence d'André CHARVET, doyen d'âge de l'assemblée.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Nicolas GALLOT, Lucie PAMART, Marie-Charlotte NOUHAUD, Nicolas PIERRET, Arielle DADONE, Yves COZE, Cyril PARUSSOLO, Lionel LEDENT, Patrick POCHON, Catherine HAMEL, Yves PETIT, Bertrand GALLOIS, Francis GUERRIER, Gilles BIARDEAU, Mickael MOREIRA, Arnaud DELACOUR, Jean-Benoît LINAY, Thibault FLINÉ, Gérald RONTEIX, Fanny MALVEZIN, Chrystel SOMBRET, Pascaline COPPÉ, Alain GIAT, Laurence SAMMUT, Isabelle MARIE, Michel CALMY, Pascal SPANNACCINI, André CHARVET, Laurence DELAY, Fabrice RICHARD, Jean-Paul CULINAS, Vanessa GUILLEMARD, Grégoire DROUOT, Sandrine FERNANDEZ, Florence BERTIN, Pierre GREGOIRE, Benedikte HATTIER, Pascal GOUHOURY, Didier CARTEAU, Jean-Claude CABRAL, Giovanni PELLILLI, Nicole ROUSSEAU, Gilles TOUCHAIS, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Isabelle COSTERIZANT, Alexandre BERTHEZ, Dikran ZAKEOSSIAN, Pascale LELOT-BERDIER, Véronique ZIVKOVIC, Olivier THEOT, Nathalie ILLE, Véronique BOZEC, Souheir BAYADO, Joelle MANIGHETTI, Patrick SEPTIERS, Julien FOSSAY, Benjamin SERRE, David REVERCHON, Bruno MICHEL, Caroline DESTORS, Régine BRAUN, Patrice SAINTON, Amélie BOCANFUSO, Véronique BOISSEAU, Nicolas CEDILLE, Marie JURATOVAC

Secrétaire de séance : Francis GUERRIER

OBJET : Élection du Président du SMICTOM

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-1 et suivants, relatifs à la désignation du maire et applicables au président du comité syndical par renvoi des articles L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 5211-2 du même code ;

Conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, le doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur André CHARVET, assure la présidence et invite le comité syndical à procéder à l'élection du Président par un vote à bulletin secret ;

Considérant l'installation du comité syndical, le 11 mai 2026 ;

Considérant qu'il est proposé au Comité d'élire le Président du SMICTOM ;

Monsieur André CHARVET interroge l'assemblée afin de noter les candidatures.

Monsieur Pascal GOUHOURY se déclare candidat.

Deux assesseurs ayant été désignés :
Monsieur Julien FOSSAY
Monsieur Benjamin SERRE

Il est procédé au vote à scrutin secret uninominal à trois tours.
L'élection intervient à la majorité absolue des suffrages exprimés pour les deux premiers tours de scrutins. En cas de troisième tour de scrutin, l'élection aura lieu à la majorité relative, et en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats sera déclaré élu.

Vu les résultats du vote :

A	Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstentions)	1
B	Nombres de votants	70
C	Nombres de suffrages blancs	7
D	Nombre de suffrages nuls	4
E	Nombre de suffrages exprimés	59
F	Majorité absolue	30

Nombres de voix obtenues :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Pascal GOUHOURY	59

Le Comité syndical,

PROCLAME Monsieur Pascal GOUHOURY Président du SMICTOM de la Région de Fontainebleau ;

INSTALLE immédiatement Monsieur Pascal GOUHOURY dans ses fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Doyen d'âge,
André CHARVET



Certifié exécutoire le : **19 MAI 2026**

Date d'affichage le : **19 MAI 2026**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.